



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 48

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence GERBET
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline RENAUD
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François	Madame Caroline
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	COURGEY	JACQUEMARD
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	BOURGUIGNAT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Fabien ROBERT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
	Monsieur François REBSAMEN	Madame Elizabeth REVEL
		Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Frédéric FAVERJON	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : PREAMBULE**Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2025.